

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

**Délibération**  
n° 2016.12.403

Territoire à énergie  
positive (TEPos) de  
l'Angoumois :  
convention entre la  
Chambre de  
commerce et  
d'industrie, le Pôle  
Eco-Industries et  
GrandAngoulême  
pour  
l'accompagnement  
collectif territorial  
pour l'efficacité  
énergétique des  
professionnels

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Armand DEVANNEAUX

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

**Excusé(s) :**

**Absent(s) :**

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.12.403**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

**TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) DE L'ANGOUMOIS : CONVENTION ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, LE POLE ECO-INDUSTRIES ET GRANDANGOULEME POUR L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF TERRITORIAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES PROFESSIONNELS**

GrandAngoulême, le Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) et le Pays d'Horte et Tardoire sont lauréats 2015 de l'appel à projet Territoire à Energie Positive Poitou-Charentes pour la période 2016 – 2018.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le SMA et le Pays d'Horte et Tardoire seront dissous début 2017 et GrandAngoulême reprendra la coordination technique et financière du projet.

3 actions principales ont été identifiées dans le cadre des conventions contractuelles entre le territoire, la région Poitou-Charentes et l'ADEME :

- Le développement de la filière bois énergie et l'installation de nouvelles chaufferies bois ;
- Le développement d'un « guichet unique de la rénovation énergétique » ;
- L'accompagnement des entreprises à la mise en place de stratégies énergétiques durables.

En effet, le bilan énergétique du territoire montre que le secteur des activités économiques et tertiaires représente le premier poste d'énergie sur le territoire : 1896 Gwh, soit 36 % des consommations du territoire. Une action envers les entreprises s'intègre donc pleinement dans les objectifs du TEPos en 2030 :

- Réduire de 17% les consommations d'énergie du territoire.
- Couvrir les consommations d'énergie du territoire par des énergies renouvelables à hauteur de 30 %.

L'objectif de la convention de partenariat est d'accompagner 20 entreprises volontaires du territoire TEPos à l'élaboration et au suivi d'un plan d'action d'efficacité énergétique. Cet accompagnement est l'action principale menée par le territoire TEPos pour atteindre une réduction de 10,5 Gwh de réduction des consommations d'énergie des entreprises du territoire d'ici fin 2018.

Cette action s'appuie sur l'expérience acquise par les partenaires du projet :

- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Charente qui réalise des pré-diagnostic gratuits pour les entreprises dans le cadre d'une convention avec l'ADEME depuis 2014 ;
- Le Pôle Eco-Industries qui a piloté en 2014-2015 l'opération OGURE (Opération Groupée pour une Utilisation Rationnelle de l'Energie) à l'échelle Poitou-Charentes. 10 entreprises y ont participé dont Emitech à Ruelle sur Touvre. Un bilan à 6 mois a permis de constater qu'après la mise en place des premières actions, les réductions de consommations d'énergie s'élèvent à 2 Gwh.

L'action se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 et se décline en 2 troncs : un tronc commun, faisant l'objet de la présente délibération et débutant début 2017, et un tronc optionnel, débutant au second semestre 2017.

| Phase                                                              | Action                                                                                                                                 | Période                 | Partenaire mobilisé sur cette phase                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tronc commun : Préparation et recrutement des entreprises          | Recrutement des entreprises<br>Événement de lancement<br>Présentation auprès des associations de zones et groupements économiques      | Janvier – Mars 2016     | GrandAngoulême<br>CCI 16<br>Pôle Eco Industrie                                                                                                                                         |
| Tronc commun : Pré diagnostics énergétiques (20 entreprises)       | Réalisation des pré-diagnostics énergie des entreprises                                                                                | Mars - Juin             | CCI 16                                                                                                                                                                                 |
|                                                                    | Optimisation des contrats d'énergie                                                                                                    | Mai – Juillet 2017      | Pôle Eco Industrie                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Restitution des pré-diagnostics, optimisation des contrats d'énergie des entreprises                                                   | Juin -Septembre 2017    | GrandAngoulême<br>CCI 16<br>Pôle Eco Industrie                                                                                                                                         |
| Tronc commun : Animation du réseau d'entreprises                   | Organisation de 4 ateliers thématiques (process, air comprimé,...) et de visites de sites                                              | Juillet – Décembre 2017 | GrandAngoulême<br>CCI 16<br>Pôle Eco Industrie                                                                                                                                         |
| Tronc optionnel*                                                   | Organisation d'une formation « Devenir Référent en Entreprise » - 15 entreprises maximum                                               | Septembre 2017          | GrandAngoulême – OPCA<br>(Une partie de la formation sera prise en charge par les entreprises via leur organisme de formation)                                                         |
| Tronc optionnel*                                                   | Accompagnement d'entreprises sur la mise en œuvre d'audits énergétiques (10 entreprises maximum) et de fiabilisation du plan d'actions | Juillet à Décembre 2017 | Recrutement d'un AMO par GrandAngoulême au printemps 2017 (les audits énergétiques sont à la charge des entreprises mais sont subventionnés entre 50 et 70 % par l'ADEME et la Région) |
| Tronc commun : Suivi des plans d'actions                           | Suivi effectué à 6 mois et 1 an                                                                                                        | 2018                    | GrandAngoulême<br>CCI 16<br>Pôle Eco Industrie                                                                                                                                         |
| Tronc commun : Bilan de l'opération et communication des résultats | Analyse des économies d'énergies générées<br>Montants de travaux prévus / réalisés                                                     | Décembre 2018           | GrandAngoulême<br>CCI 16<br>Pôle Eco Industrie                                                                                                                                         |

\*Le tronc optionnel ne fait pas partie de la convention de partenariat objet de la présente délibération

**Le budget de l'opération (2017/2018) est le suivant :**

| Dépenses (€ TTC)                                                           |                 | Recettes (€ TTC)                       |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|-----------------|
| GrandAngoulême :<br>Subvention au Pôle<br>Eco-industries                   | 15050 €         | TEPos (Ademe / Région)                 | 45050 €         |
| GrandAngoulême :<br>Accompagnement des<br>entreprises (tronc<br>optionnel) | 25000 €         |                                        |                 |
| GrandAngoulême :<br>Participation formation<br>DEREFEI                     | 5000 €          |                                        |                 |
| GrandAngoulême<br>Valorisation Humaine                                     | 80 jours hommes | GrandAngoulême<br>Valorisation Humaine | 80 jours hommes |
| Valorisation humaine<br>CCI                                                | 53 jours hommes | CCI 16                                 | 53 jours hommes |
| Entreprises :<br>participation formation<br>DEREFEI                        | 3000 €          | Entreprises / OPCA                     | 3000 €          |
|                                                                            | <b>48050 €</b>  |                                        | <b>48050 €</b>  |

Pour 2017, le montant prévisionnel des dépenses pour GrandAngoulême serait de 41 550 € et de 3 500 € en 2018.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 30 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**DE VALIDER** le programme prévisionnel d'accompagnement des entreprises ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Pôle des Eco Industries et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente ;

**D'INSCRIRE** les sommes nécessaires dans le cadre des orientations budgétaires 2017 de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire :                                                   |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u><br><br>21 décembre 2016 | <u>Affiché le :</u><br><br>21 décembre 2016 |

**Programme d'accompagnement collectif territorial pour l'efficacité énergétique des professionnels** dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive » initiée par GrandAngoulême, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire.

**Entre :**

**La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême**, sise 25 bd Besson Bey, 16023 ANGOULEME CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Jean François Dauré, ci-après dénommée « **GrandAngoulême** » :

**La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Charente**, sise 27 Place Bouillaud 16021 ANGOULEME CEDEX, représentée par son Président, ci-après dénommée « **CCI** »,

**Le Pôle Eco-Industries**, sis rue Raoul Follereau, 86000 POITIERS, représenté par son Président, Monsieur JACQUES DESCHAMPS, ci-après dénommé « **Pôle Eco-Industries** ».

## **ETANT PREALABLEMENT ENONCE QUE :**

GrandAngoulême, le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat Mixte de l'Angoumois ont initié en 2016 une démarche Territoire à Energie Positive (TEPos) de l'Angoumois après avoir été lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive de l'ADEME et la Région Poitou-Charentes en 2015.

Ce territoire de 82 communes s'engage pour devenir un territoire exemplaire en matière de transition énergétique, en continuité avec les opérations engagées depuis 2007 (Contrat Local Initiatives Climat de GrandAngoulême, Schéma de Cohérence Territorial « Grenelle » du Syndicat Mixte de l'Angoumois, charte forestière et schéma de mobilisation de la ressource du Pays Horte et Tardoire).

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine, le TEPoS de l'Angoumois s'est engagé à mettre en place le développement de 3 actions phares :

- ➔ Action n°1 : Développer la filière bois énergie sur le territoire, pour augmenter de 9 Gwh la consommation énergétique issue de bois-énergie sur le territoire ;
- ➔ Action n°2 : Développer la rénovation de l'habitat résidentiel privé au travers de 100 projets s'inscrivant dans un « guichet unique », parcours intégré de rénovation énergétique pour le particulier ;
- ➔ Action n°3 : Accompagner les entreprises du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'actions pour atteindre en 2018, une réduction des consommations d'énergie de 10,5 Gwh des entreprises du territoire.

Concernant cette 3<sup>ème</sup> action, le bilan énergétique du territoire montre que le secteur des activités économiques et tertiaires représente le premier poste de consommation d'énergie sur le territoire : 1896 Gwh, soit 36 % des consommations du territoire.

Une action envers les entreprises s'intègre donc pleinement dans les objectifs du TEPoS en 2030 à savoir :

- Réduire de 17% les consommations d'énergies du territoire.
- Couvrir les consommations d'énergies du territoire par des énergies renouvelables à hauteur de 30 %

Considérant l'importance des enjeux relatifs à la consommation d'énergie pour le territoire et pour la compétitivité des entreprises, la CCI, GrandAngoulême et le Pôle Eco-Industries ont décidé de collaborer afin de mettre en œuvre l'action 3 et de formaliser les modalités de leur collaboration par la conclusion de la présente convention.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les parties dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en matière de gestion de l'énergie.

Elle a vocation à s'appliquer sur le l'ensemble du territoire du TEPos de l'Angoumois, pour lequel le GrandAngoulême assure la coordination technique et financière à compter du 1er janvier 2017.

## **Article 2 : Contenu et descriptif de l'accompagnement des professionnels**

L'accompagnement réalisé par les parties au titre de la présente convention a pour objectif de participer à l'objectif de réduction des consommations d'énergie de 10,5 Gwh pour les participants d'ici fin 2018, en complément d'actions auprès des commerces et artisans notamment.

Cet accompagnement s'adresse à 20 professionnels volontaires.

Avec chaque professionnel, l'accompagnement sera réalisé en trois étapes :

- Définition des actions à mettre en œuvre par le professionnel au travers notamment de l'établissement d'un pré-diagnostic ;
- Proposition au professionnel d'outils de formalisation du plan d'actions défini, et organisation d'ateliers et de visites thématiques permettant de renforcer son plan d'actions;
- Suivi à 6 mois et 1 an de la mise en œuvre de ce plan d'actions du professionnel.

Le descriptif de ces étapes figure en annexe 1 à la présente convention, laquelle en fait partie intégrante.

Les professionnels visés seront en priorité des entreprises industrielles génératrices de consommations importantes d'énergie. Cependant, n'entreront pas dans le cadre de l'accompagnement individualisé les professionnels soumis à l'application de l'article 40 de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable et notamment sur l'obligation de réalisation d'un audit énergétique, traduite par le décret n°2014-1393 du 24 novembre 2014 et son arrêté d'application du 24 novembre 2014.

## **Article 3 : Engagements des parties**

### **3.1 – Engagements de GrandAngoulême**

Au titre de la présente collaboration, GrandAngoulême assurera la coordination globale du projet.

A cet effet, elle s'engage notamment à :

- Piloter et animer le suivi des différentes étapes en :
  - o organisant les différents temps forts de l'accompagnement (invitation aux différentes animations),
  - o consolidant les différents documents élaborés par les partenaires,
  - o communiquant avec les professionnels, les financeurs et les acteurs mobilisés durant cette action collective tout au long de la démarche, et valoriser leur engagement auprès des autres acteurs,
- Organiser les réunions de lancement de l'opération entre janvier et mars 2017 sur le territoire (réunion de lancement à Angoulême, petits déjeuners sur les zones d'activités et sur le périmètre du Pays Horte et Tardoire) afin de présenter l'opération et de constituer un groupe de 20 professionnels volontaires,
- Participer au Forum des entreprises organisé par la CCI au printemps 2017 et y présenter la démarche TEPOS et l'action auprès des professionnels,
- Réaliser les différents supports d'informations et de communication,

- Mettre en place un comité de sélection et de suivi des 20 professionnels de l'opération,
- Organiser et animer avec la CCI et le Pôle Eco-industries des ateliers thématiques ,
- Organiser, avec la CCI des visites de sites en relation avec les ateliers thématiques,
- Participer aux différentes restitutions de visites individuelles (pré diagnostic / optimisation des contrats) chez le professionnel avec la CCI et le Pôle Eco-Industries,
- Formaliser l'engagement de chaque professionnel en fin de phase pré diagnostic,
- Participer à la valorisation de l'opération au niveau régional et national.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, GrandAngoulême mobilisera son équipe à hauteur de 80 jours-homme.

### **3.2 – Engagements de la CCI Angoulême**

La CCI dispose d'une très bonne connaissance des entreprises du territoire, il s'agira donc d'un acteur important pour mobiliser et recruter les entreprises intéressées pour participer à ce programme d'accompagnement.

La CCI développe depuis 2014 des pré-diagnostic gratuits à destination des entreprises dans le cadre de conventions avec l'ADEME.

C'est pourquoi, au titre du présent partenariat, elle s'engage à promouvoir le projet vers les professionnels du territoire TEPos de l'Angoumois.

A cet effet, elle assurera notamment les missions suivantes :

- Mobiliser le réseau des professionnels et clubs d'entreprises en faveur du projet de territoire,
- Diffuser les différents supports d'informations et de communication,
- Intégrer cette action dans le forum des entreprises organisé par la CCI au printemps 2017, en y associant Grand Angoulême et le Pôle Eco-Industries,
- Participer au recrutement des professionnels (campagne de communication, prospection, phoning...), et au comité de sélection des entreprises et de suivi du projet
- Co-animer avec GrandAngoulême et le Pôle Eco-Industries les petits déjeuners de recrutement,
- Communiquer sur l'engagement des professionnels et des partenaires tout au long de l'opération,
- Organiser et Animer avec le GrandAngoulême et le Pôle Eco-industries des ateliers thématiques
- Organiser, avec GrandAngoulême des visites de sites en relation avec les ateliers thématiques
- Valoriser les résultats du projet auprès des professionnels et des autres chambres de commerce et d'industrie
- Dresser en partenariat avec le Pôle Eco-Industries et le GrandAngoulême le bilan collectif de l'opération à son terme (conférence de presse...) et les réflexions sur une pérennisation de la démarche au-delà de cette opération collective.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, le Pôle mobilisera son équipe à hauteur de 53 jours-homme.

### **3.3 – Engagements du Pôle Eco-industries :**

Fort de ses compétences techniques dans le domaine de l'efficacité énergétique et de son expérience dans l'accompagnement à la mise en œuvre d'action collectives à destination des entreprises, le Pôle Eco-industries assurera le bon déroulement opérationnel des différentes actions du programme.

A ce titre, il aura notamment pour mission de :

- Participer à l'animation des différents ateliers de recrutement des professionnels,
- Participer au comité de sélection des professionnels et de suivi du projet,
- Animer des ateliers techniques et d'identifier des intervenants extérieurs pour assurer un contenu cohérent correspondant aux besoins des professionnels,
- Assurer l'optimisation des contrats énergétiques des participants à l'action collective et de participer à la restitution des pré-diagnostic énergétiques,
- Appuyer le Grand Angoulême lors de visites d'entreprises et dans la prise en main des tableaux de suivi réalisés lors de la phase de pré-diagnostic
- Appuyer le Grand Angoulême et les entreprises dans l'évaluation des actions retenues par les professionnels
- Apporter conseil et assistance technique aux professionnels dans le cadre de leur suivi individuel,
- Evaluer les actions retenues par les professionnels,
- Dresser en partenariat avec la CCI et Grand Angoulême le bilan collectif de l'opération à son terme (conférence de presse...) et les réflexions sur une pérennisation de la démarche au-delà de cette opération collective.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, le Pôle mobilisera son équipe à hauteur de 52 jours-homme.

#### **Article 4 : Confidentialité des données des professionnels**

Sauf accord express du professionnel, les parties s'accordent pour assurer la plus stricte confidentialité des données des professionnels dont elles auront connaissance ou qui leur seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent à faire souscrire le même engagement à leurs commettants et préposés.

#### **Article 5 : Modification de la Convention**

La convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

#### **Article 6 : Prise d'effet, durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature.

## **Article 7 : Dispositions financières**

Tant la CCI Angoulême que GrandAngoulême assument le coût financier de leurs engagements respectifs, tels que définis aux articles 3.1 et 3.2 de la présente convention.

Sous réserve du vote des crédits afférents par le Conseil communautaire, afin de mener à bien ses missions, telles que prévues à l'article 3.3 des présentes, GrandAngoulême attribue au Pôle Eco-industries une subvention globale de 15 050 €.

Cette subvention fera l'objet de deux versements :

- 11550 € nets de taxes en juin 2017
- Le solde (soit 3 500 €) en juin 2018.

En application de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, GrandAngoulême se réserve la possibilité de vérifier les conditions d'utilisation de la subvention versée.

En cas de manquement de la part du au Pôle des Eco-industrie à tout ou partie de ses missions, telles que stipulées dans l'article 3.3 des présentes, GrandAngoulême se réserve la possibilité de lui solliciter le reversement de tout ou partie de la subvention versée.

## **Article 7 : Résiliation**

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les unes ou les autres des parties d'une ou plusieurs de leurs obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation deviendra effective 2 mois après l'envoi, par la(les) partie(s) plaignante(s) à l'ensemble des autres parties, d'une lettre en recommandé avec accusé de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la(les) partie(s) défaillante(s) n'ai(en)t satisfait à ses(leurs) obligations ou n'ai(en)t apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la(les) partie(s) défaillante(s) de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce sous réserve des dommages éventuellement subis par la(les) partie(s) plaignante(s) du fait de la résiliation anticipée de la convention.

## **Article 8 : Règlement des litiges**

En cas de litige, le Tribunal compétent sera le Tribunal administratif de Poitiers.

La présente convention est établie en 2 exemplaires

Fait à Angoulême

Le

Le Président  
de la CCI de la Charente,

Le Président  
de GrandAngoulême,

Le Président  
du Pôle Eco-Industries,

**Annexe 1 : Déroulé de l'opération de maîtrise de l'énergie sur le TEPos de l'Angoumois**  
**Schéma du programme énergie**

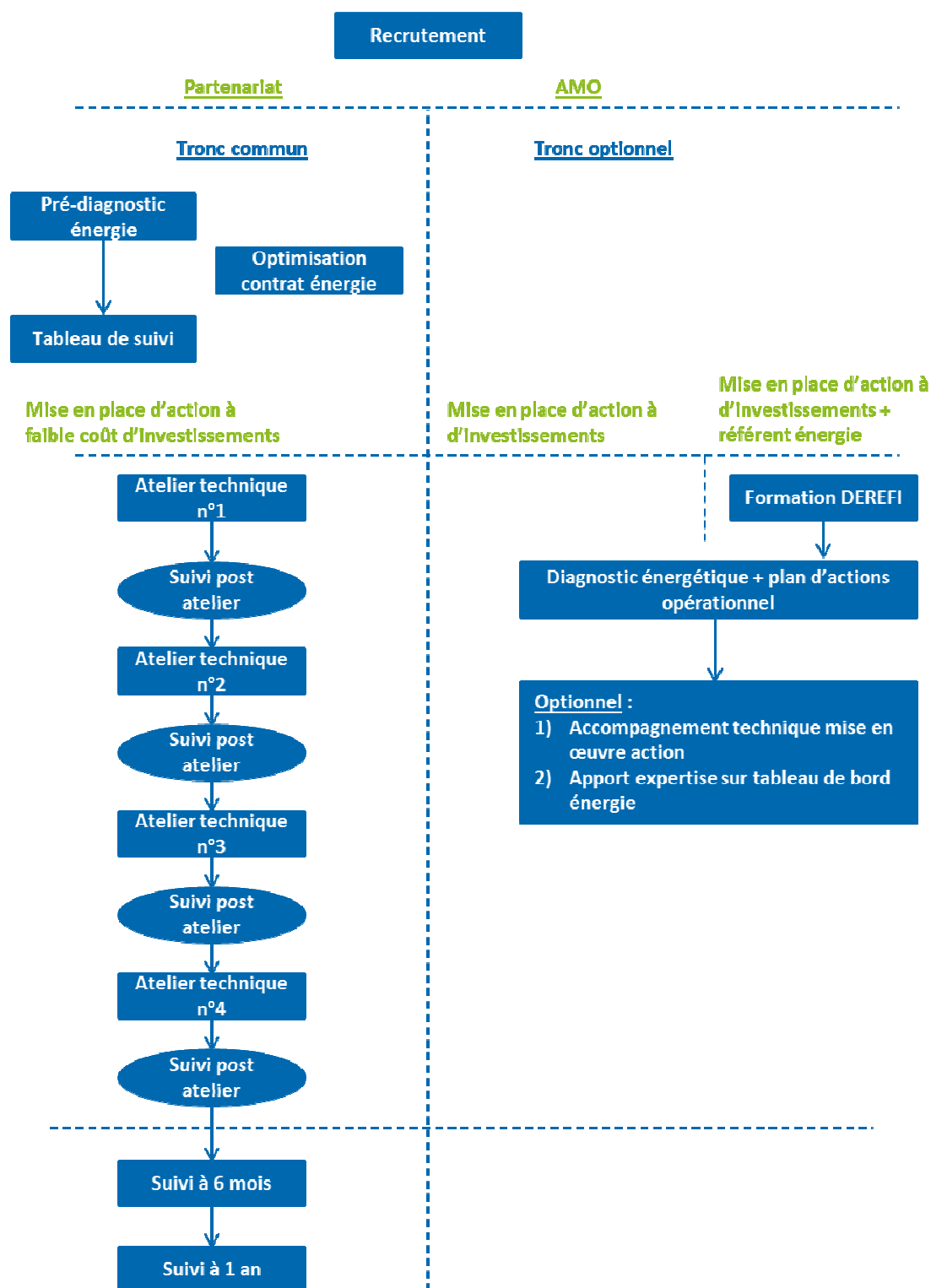


Schéma des missions de chaque structure

